

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

## COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 7 juin 2022, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

### 1. Subventions aux associations

Après examen par les commissions thématiques, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2022 dans les différents domaines :

Ecoles/enfance/jeunesse : 8 085,16 €. Sports : 82 379,85 €. Culture : 11 250 €. Social : 2 900 €. Environnement/Divers : 1 884 €. Unanimité.

### 2. Tarification des services municipaux

Actualisation de la tarification des services municipaux prenant en compte l'évolution des coûts d'exploitation.

ALSH Enfants (hors séjours). Tarifs inchangés depuis 2017. Tarification différenciée afin de favoriser l'accessibilité. Pas d'augmentation du tarif de la 1<sup>ère</sup> tranche.

ALSH Jeunes (hors séjours). Tarifs inchangés depuis 2017. Tarification différenciée afin de favoriser l'accessibilité. Pas d'augmentation de l'adhésion annuelle. Accueil informel et gratuit les mercredis hors vacances scolaires et les matins pendant les vacances scolaires.

Accueil périscolaire. Tarifs inchangés depuis 2018. Tarification différenciée afin de favoriser l'accessibilité. Création d'une nouvelle tranche de quotient familial.

Pause méridienne. Tarifs inchangés depuis 2021. Tarification différenciée afin de favoriser l'accessibilité. Pas d'augmentation du tarif de la 1<sup>ère</sup> tranche et création d'une nouvelle tranche de quotient familial.

Bibliothèque. Tarifs inchangés depuis 2018. Gratuité de l'abonnement pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les titulaires de minimas sociaux. Tarif réduit pour abonnement enfant.

Mise à disposition de l'espace culturel du Champ de Foire. Tarifs inchangés depuis 2019 pour l'essentiel. Gratuité pour les associations culturelles plabennecoises qui se produisent sur scène ainsi qu'une fois par an pour celles qui organisent des manifestations.

Mise à disposition de l'espace Louis Coz. Tarifs de location de salles actualisés et création de nouveaux tarifs pour une salle supplémentaire et des bureaux.

Mise à disposition de l'abri de Lesquelen. Tarifs inchangés depuis 2016.

Mise à disposition des équipements sportifs. Tarifs inchangés depuis 2018. Gratuité pour les associations plabennecoises.

Activités sportives. Tarifs inchangés depuis 2018.

Prestations des services techniques. Tarifs inchangés depuis 2018.

Cimetière. Tarifs inchangés depuis 2018.

Approbation à la majorité (6 Contre)

Spectacles organisés par le service culturel. Tarifs inchangés depuis 2018. Maintien des tarifs pour favoriser le retour du public après une longue période de crise sanitaire et pour maintenir une accessibilité financière. Unanimité.

### 3. Actualisation des règlements intérieurs des services Enfance

Les règlements intérieurs des services périscolaires et de l'accueil de loisirs extrascolaire décrivent les modalités de fonctionnement de ces services : inscription, règles d'accueil, pointage des présences, horaires, locaux, personnel d'encadrement et facturation.

Quelques ajustements permettront de mieux gérer la liste d'attente et faciliteront l'application de la réglementation des accueils collectifs de mineurs (prévision de l'encadrement). Unanimité

### 4. Echange foncier avec l'association Les Genêts d'Or

Echange, entre la commune et l'association des Genêts d'Or, de la parcelle cadastrée AM 248, d'une superficie de 3 348 m<sup>2</sup> contre la parcelle YV 222, d'une superficie de 4 651 m<sup>2</sup>. Unanimité

### 5. Acquisition pour régularisation de parcelles situées au Cosquer

Acquisition des parcelles YV 264 et YV 265 auprès des consorts RIOU, à titre gratuit. Unanimité

### 6. Dénomination de voies

Place de la Forge de Lanorven : Place Louis Peron, combattant de la guerre d'Algérie, mort pour la France en 1958 et dont le père était forgeron à Lanorven

Chemin de Keralien, desservant les parcelles ZY 62 et ZY63

Unanimité

### 7. Lancement d'une consultation pour l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la voirie

Travaux d'entretien et de modernisation de la voirie.

Marché renouvelable 3 fois par période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Maximum fixé à 650 000 € HT par période, soit montant maximum de 2 600 000 € HT sur la durée totale du marché, reconductions éventuelles comprises. Unanimité.

### 8. Création du comité social territorial

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité social territorial (CST), issu de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Cette instance sera installée suite aux prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale le 8 décembre 2022. Fixation à 3 du nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST ainsi que du nombre de représentants de la collectivité titulaires. Unanimité.